

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2218, O-1

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2218, O-1 intitulée: « *Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2016* » en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (Règlement numéro 2218).

Cette ordonnance entre en vigueur le 5 janvier 2016 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 5 janvier 2016.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :

www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard